



## Mi-temps + inaptitude catégorie 1

Par **Mahe38**, le 11/03/2015 à 17:22

Bonjour,

En arrêt maladie depuis 2 ans 1/2, le médecin conseil de la Sécurité Sociale préconise que je reprenne à mi-temps thérapeutique en mai, puis de nous revoir 3 mois après, pour voir si cela me convient ou si je peux reprendre à temps complet, ce qui lui semble fort peu probable. Il envisage de me mettre en inaptitude niveau 1 avec possibilité de travail à mi temps (1 jour sur 2 - car trajet long).

Mon employeur, sachant que j'ai été embauché parce que reconnu travail handicapé, peut-il refuser ce "mode de fonctionnement" et me licencier ? En sachant que nous avons déjà plusieurs personnes "reconnu inapte de catégorie 1" et qui travaillent à mi temps ?

Par ailleurs, quelles seront les conséquences sur mon salaire ?

Merci de votre aide et de votre réponse,

Cordialement

Par **alterego**, le 11/03/2015 à 17:59

Bonjour,

En cas de reprise du travail à temps partiel pour motif thérapeutique, les indemnités journalières maladie peuvent être maintenues, en tout ou en partie, par la caisse votre d'Assurance Maladie.

Cordialement

Par **moisse**, le **12/03/2015** à **09:59**

Bonjour,

[citation] peut-il refuser ce "mode de fonctionnement" et me licencier [/citation]

Oui.

[citation] En sachant que nous avons déjà plusieurs personnes "reconnu inapte de catégorie 1" et qui travaillent à mi temps ? [/citation]

En sachant qu'il appartient à l'employeur de juger de l'opportunité d'embaucher ou non, il peut estimer avoir assez de salariés à temps partiel.